

« A & E CONSULTANTS »
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège Social : 28, rue Faidherbe, 03200 VICHY
R.C.S.: CUSSET 791 774 953

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le DIX-HUITNOVEMBRE
A DIX NEUF HEURES

Madame Fabienne MINEAU à VICHY (03200), 28 rue Faidherbe, associée unique de la société **A & E CONSULTANTS**

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Président en cas de décès d'empêchement ou d'incapacité à la conduite des affaires du président actuel, jusqu'au terme du mandat du président
- Extension de l'objet social de la société
- Ajouter un nom commercial à la société
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'associé unique,

Après avoir rappelé :

- qu'aux termes d'une décision du 11 mars 2013 Madame Fabienne MINEAU a été nommée, pour une durée indéterminée, Présidente de la société.
- les articles L 227-5 et L 227-6 du Code de commerce,
- qu'il y a lieu de prévoir les cas de décès, d'empêchement ou d'incapacité à la conduite des affaires du Président actuel.

Et décide donc au visa des articles L 227-5 et L 227-6 du Code de commerce, de nommer comme président suppléant, en cas de décès, d'empêchement ou d'incapacité à la conduite des affaires de Madame Fabienne MINEAU, et jusqu'au terme du mandat du président actuel :

Monsieur Eric Jean SPERONE-LONGIN (né à VIENNE le 19 août 1961)

DEUXIEME DECISION

L'associé unique,

Décide d'ajouter à l'objet social les activités suivantes :

- Expertise bâtiment,
- Expert d'assuré,
- Formation techniques assurances et annexes

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *Prestations d'audit en assurance consistant à :*
 - *Evaluer, analyser les risques,*
 - *Conseil et assistance au choix d'un assureur,*
 - *Formation à l'assurance et à la gestion des risques de toutes personnes physiques ou morales de tous secteurs d'activités*
- *Expertise en assurances :*
 - *Evaluation des risques dommages pour le compte •de toutes personnes physiques ou morales*
- *Prestations de conseil, vente de services aux entreprises.*
- *Activité de courtage en assurance.*
- *Expertise bâtiment,*
- *Expert d'assuré,*
- *Formation techniques assurances et annexes*

Toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements. ronds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.*

TROISIEME DECISION

L'associé unique,

Décide d'ajouter un nom commercial à la société : « A&E Expertises »

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Fabienne MINEAU, associée unique et Président, déclare la séance levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Fabienne MINEAU
Associée unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'M' intertwined, with a horizontal line extending to the right.